



Séance du 28 septembre 2023

Nombre de délégués : 22
titulaires

- Présent(e)s : 13 (dont 2
DS)

- Pouvoirs : 1

- Excusé(e)s : 8

- Absent(e)s non
excusé(e)s :

Présent(e)s :

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre 2023 le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni à 13 h 30 à la salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; GAT Thierry suppléé par BLANC Maurice ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas suppléé par Fabienne MARGUILLER
CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian

Pouvoirs :

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

Délibération N°2023-015 du comité syndical	Objet : Décisions Modificatives Budget principal et budgets annexes 2023
---	---

Vu la délibération n°2023-009 du Comité Syndical du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe de la GEMAPI, du budget annexe des compétences complémentaires, et de ses annexes,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 08 septembre 2023,

Considérant qu'il convient :

- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget principal assainissement,
- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget annexe complémentaire,
- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget annexe GEMAPI,
- De faire des virements de crédits de comptes à comptes sur le budget annexe SPANC,

Selon le détail fourni dans les tableaux joints en annexes, le Président **propose** :

- De délibérer pour approuver les Décisions Modificatives 2023 relatives aux budgets.
- De demander un complément de participation aux communautés de communes pour le budget gémapi d'un montant de 44 000€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** les décisions modificatives n°1 des quatre budgets 2023 telles qu'annexées à la présente délibération.
- **APPROUVE** la demande de participation complémentaire des Communautés de Communes d'un montant de 44 000€ pour le budget gémapi.

Télétransmise en Préfecture le
Affichée le
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président

Michel BOULUD

Président du SMAAVO

